



Les Écologistes
HAUTS-DE-FRANCE

Séance Plénière

17 novembre 2022

Arrivée SG le 03/11/2022

**Groupe « Pour le Climat, Pour l'Emploi »
DÉLÉGATION ÉCOLOGISTE**

**Conseil Régional
HAUTS-DE-FRANCE**

MOTION

Déposée par : Marine Tondelier

Objet : Contre le projet de création d'une installation de stockage de déchets dangereux à Hersin-Coupigny

Exposé des motifs :

Le projet d'ISDD des Dièves porté par SARPI MINERAL FRANCE prévoit la création d'une installation de stockage de déchets dangereux ultimes de composition minérale (ISDD), sur la commune d'Hersin-Coupigny (62). Le projet vise à accueillir "majoritairement" les déchets dangereux issus du territoire des HDF, qui ne dispose plus d'ISDD depuis 1994. Il s'inscrirait au sein d'un écopôle existant dédié aux activités de valorisation et de traitement des déchets, qui accueille aujourd'hui une installation pour la valorisation des déchets dangereux et une Installation de Stockage de Déchets Non Dangereux (ISDND). C'est en ce sens qu'une concertation préalable a été ouverte dans le cadre de la Commission nationale du débat public.

Le site d'Hersin-Coupigny pourrait accueillir sur 22 hectares jusqu'à 2,3 millions m³ de déchets, au rythme de 100.000 tonnes par an. Les déchets concernés sont ceux issus de l'activité industrielle et des collectivités, comme définis à l'article R.541-8 du Code de l'environnement. Ils "comportent, du fait de leur composition ou de leurs propriétés, un risque pour la santé ou l'environnement et nécessitent donc une prise en charge et un traitement adapté".

Il n'est pas question ici de remettre en cause la construction d'un tel centre d'enfouissement dans notre région. Se doter d'un tel équipement est à bien des égards nécessaire, afin d'éviter que les déchets dangereux ne soient dispersés dans l'environnement, alors même que, pour un certain nombre de ces déchets dangereux, il n'existe aujourd'hui pas d'alternative de traitement.

La pomme de discorde se trouve dans le choix du lieu. Une nouvelle fois, c'est en effet le bassin minier, ayant hérité de l'activité minière et industrielle et donc d'une pollution des sols importante, qui a été désigné pour supporter les coûts environnementaux de ce projet. Ce territoire et plus particulièrement Hersin-Coupigny et ses communes limitrophes ont déjà largement pris leur part en la matière. Il serait particulièrement inéquitable qu'il dût à nouveau être le réceptacle des déchets dangereux de l'ensemble de la Région, alors même que celle-ci met en œuvre son Pacte pour l'Engagement pour le Renouveau du Bassin minier.



Les Écologistes
HAUTS-DE-FRANCE

Séance Plénière

17 novembre 2022

Arrivée SG le 03/11/2022

Groupe « Pour le Climat, Pour l'Emploi » DÉLÉGATION ÉCOLOGISTE

Conseil Régional HAUTS-DE-FRANCE

De nombreux risques viennent s'ajouter aux indicateurs sociaux, environnementaux et sanitaires d'ores et déjà au moins mauvais au pire déplorables du bassin minier. Le site envisagé se trouverait en effet au cœur d'une zone urbaine dense et exposerait ainsi la population à des risques de pollutions de l'air, de l'eau et des sols.

Depuis 2016, le conseil régional est en charge de la planification des déchets sur le territoire régional qui consiste à coordonner l'ensemble des actions en matière de prévention et de gestion des déchets en application du PRPGD (Plan Régional de Prévention et de Gestion des Déchets) devenu le volet déchets du SRADDET (Schéma Régional d'Aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires) depuis son adoption en juin 2020.

Réunie en Séance Plénière du 17 novembre 2022, ainsi que cela a déjà été affirmé par l'Exécutif Régional lors de la réunion de synthèse de concertation préalable du 27 octobre dernier, sous l'égide de la Commission Nationale du Débat Public, la Région Hauts-de-France renouvelle son opposition au choix du lieu d'implantation de l'ISDD à Hersin-Coupigny.

MOTION ADOPTÉE